

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/03/2013

Absents : - ERIC DIT donne pouvoir à Alain SAUREL.

La séance a été ouverte à 20H05

1- RYTHMES SCOLAIRES

Par courrier du 14 mars 2013 le Conseil Général a pris acte de la décision du conseil municipal de solliciter le report de l'application de la réforme à septembre 2014.

Un courrier a été envoyé à tous les parents pour recueillir leurs idées et suggestions.

Le conseil a mis en place une commission composée d'Irène MARINI, Marie VOULHOUX, des représentants élus des parents d'élèves, et de l'équipe éducative pour réfléchir aux différents problèmes générés par le changement des rythmes scolaires.

Des réunions, auxquelles seront conviées les maires des communes concernées par le regroupement scolaire, seront organisées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

2) AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Par courrier du 28/02/2013 le Conseil Général a donné un avis favorable aux aménagements sous réserve de la prise en compte de prescriptions techniques.

S'agissant de travaux situés sous l'emprise de routes départementales, il y a lieu de signer avec le département une convention ayant pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de réalisation de ces travaux.

Cette convention prévoit également dans son article 11 une clause sur la responsabilité de la commune en cas d'actions en justice qui pourraient être induites par l'existence de cet aménagement.

Après lecture de ce document le conseil en approuve les termes et autorise M. le Maire à signer cette convention.

Parmi les offres reçues le conseil décide de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 48 704,28€ HT.

Le plan de financement proposé a été également adopté

3) RECRUTEMENT DE DEUX EMPLOYES COMMUNAUX

Concernant le choix de l'agent technique, le conseil après avis de la commission, a décidé de retenir la candidature de M.SERVETTAZ, jeune de la commune actuellement sans emploi.

MME Sophie REVERT n'a pris part ni au débat ni au vote.

Concernant l'agente d'animation, après avis de la commission, le conseil a décidé de retenir la candidature de MME DOUZET, nouvelle habitante de CONTREVOZ, agente en mutation, qui compte 15 ans d'expérience dans ce métier, précédemment employée à la cantine scolaire, et animatrice à la commune de CHALLES LES EAUX.

MME MARINI, n'a pris part ni au débat ni au vote.

4) PRE AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Le Maire a donné lecture des pré-avis écrits des organismes d'état, la Direction Départementale des Territoires, la Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la Chambre d'Agriculture, et l'Agence Régionale de Santé sur le projet.

Il en ressort plusieurs constantes communes :

- nécessité absolue de réaliser un assainissement collectif sur le hameau de Montbrezieu.
- nécessité de définir la mise aux normes du réseau d'eau comme objectif prioritaire.
- prise en compte obligatoire des incidences éventuelles du PLU sur le classement de la commune dans la zone NATURA 2000 par une étude d'impact spécifique.
- prévoir des prescriptions particulières sur les décharges existantes.
- carrières : des précisions sont demandées sur le zonage par la chambre d'Agriculture qui souhaite que l'ancienne carrière soit classée en zone agricole.

La DDT signale également que " 2/3 des logements neufs en maisons individuelles semble encore un nombre élevé pour une véritable amélioration de la diversité du type d'habitat ".

Une réunion sera organisée le 17 avril à AMBERIEU, en présence de la DDT et du cabinet d'urbanisme, pour examen de ces réponses.

5) BUDGET 2013-

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la pression fiscale sur la commune et donc de maintenir les taux actuels d'imposition.

6) QUESTION DIVERSES

- le bilan des locations de la salle des Fêtes pour 2012 s'établit à :

Recettes : 1380€

Dépenses :

- EDF : 1373.25€

- fuel : 1830.62€

Soit un déficit de 1824€.

- Salle des Fêtes : le conseil a décidé d'augmenter le tarif de location extérieur été et de le porter à 250€

- communication de documents administratifs : le conseil adopte le tarif issu de du décret n°2001-493 qui s'établit à 0,18€ par photocopie

- Le conseil a autorisé le Maire a signé une convention avec EDF pour le changement de puissance souscrite pour l'école maternelle. Le nouveau contrat d'abonnement, génère une économie de 1 424€ par an.

- Tentative de cambriolage au local communal : le cabinet d'assurance ne prenant en charge que le remplacement à l'identique de la porte fracturée, le conseil donne son accord pour le paiement du supplément. Il a été rappelé que le bâtiment, antérieur à 2008, n'était pas assuré, la construction n'ayant jamais été déclarée comme achevée.

- Ecole maternelle : le conseil décide de demander une étude de faisabilité pour l'agrandissement de l'école et la suppression des 2 classes de l'école primaire.

La séance a été levée à 22h45.

Le Maire

Alain SAUREL